



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 16 NOVEMBRE 2023

Délibération affichée

Le 24 NOV. 2023

Effectif du Conseil : 33

Présents : 22

Absents et Excusé(es) : 07

Procurations : 04

N° d'ordre : 67/2023

Domaine d'intervention : 3.6/ Autres actes de gestion du domaine privé.

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi seize du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du neuf novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 09 novembre 2023

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Adjoint ; Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; M. REJON Philippe ; - Mme OUSSSELIN Johanna, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint (procurations données à Madame OTTO Julie) ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Adjoint (procurations données à Monsieur GENDREY Roland) ; - Mme LACROIX Jenia 9^{ème} adjoint (procurations données à Monsieur ATALLAH André Maire) ; - Mme PENCHARD Marie-Luce (procurations données à Mme GUILLAUME Myriam) ; Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme MONGE Dunia, Conseillers Municipaux.

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION N° 26/2022 COMPLETANT LA LISTE DES OCCUPANTS SANS TITRES DE LA CITÉ BOLOGNE POUR LA REGULARISATION FONCIERE DES TERRAINS.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

24 NOV. 2023

ID : 971-21971058-20231116-672023-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023 - DELIB N° 67/2023 - REF : 3.6/ AUTRES ACTES DE GESTION
« DÉLIBÉRATION MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION N° 26/2022 COMPLETANT LA LISTE DES OCCUPANTS SANS TITRES DE LA CITÉ BOLOGNE POUR
LA REGULARISATION FONCIERE DES TERRAINS. »

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 09 Décembre 2019, le conseil municipal a sollicité l'assistance de l'établissement public Foncier (EPF) pour la régularisation des occupants sans titre de propriété des terrains du lotissement de la Cité BOLOGNE.

La délibération N° 26/2022 prévoyait trois demandes de régularisation d'occupants sans titres. Cependant, l'établissement public foncier en charge de la rédaction des actes en la forme administrative demande de rectifier le nom de certains acquéreurs pour laquelle la vente peut être réalisé directement sans mentionner « ou héritiers ».

Ainsi les mêmes conditions de vente seront appliquées comme prévu dans la délibération du 9 décembre 2019 à savoir un prix de vente à 9.15 euros le mètre carré, sachant que c'est le terrain seul qui est concerné par cette opération.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 49 / 2019 du conseil municipal en date du 09/ 12/ 2019

VU la délibération n°03/2022 du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2022 décidant de nommer M. Guillaume Bernard, adjoint au Maire afin de représenter la Ville lors de la signature des actes passés en la forme administrative.

VU la délibération n° 26 / 2022 du conseil municipal en date du 16 juin 2022 décidant de compléter la liste des occupants sans titres pour la régularisation foncière des terrains de la cité Bologne

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023 - DELIB N° 67/2023 - REF : 3.6/ AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
« DÉLIBÉRATION MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION N° 26/2022 COMPLETANT LA LISTE DES OCCUPANTS SANS TITRES DE LA CITÉ BOLOGNE POUR LA RÉGULARISATION FONCIÈRE DES TERRAINS . »

ARTICLE 1 : DE MODIFIER la liste des parcelles à régulariser, comme suit.

Identité de l'occupant du terrain	Adresse	Référence cadastrale	Superficie	Prix de Vente
CHARABIE Michel	10 allée des Amandiers	AX 41	180 M ²	1647. 00 €

ARTICLE 2 : DE FIXER le prix de vente à 9,15 €.

ARTICLE 4 : DE DONNER tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette affaire et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette vente.

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

Fait à Basse-Terre, le 21 NOV. 2023

La transmission en Préfecture le 22 NOV. 2023

L'affichage et/ou la publication le 24 NOV. 2023

Et/ou la notification le

Le Maire
Pour le Maire Empêché
B. GUILLAUME
1er Adjoint

Le Maire
Atallah
Pour le Maire Empêché
B. GUILLAUME
1er Adjoint